Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 10 (1902)
Heft: 4

Artikel: Le service postal dans le Pays de Vaud sous la domiation bernoise
Autor: Henrioud, Marc
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-11590

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE SERVICE POSTAL DANS LE PAYS DE VAUD

sous la domination bernoise.

(Suite et fin)

III

LA POSTE AUX LETTRES. — LES BUREAUX DE POSTE. — STATISTIQUE. — TARIFS. — MESSAGERS OFFICIELS ET PRIVÉS. LES POSTES AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION VAUDOISE.

Le trafic des lettres, peu important à la fin du XVIIe siècle, s'était considérablement développé pendant le XVIIIe.

D'après une enquête faite en 1790, les fermiers ont réalisé sur l'ensemble des postes du canton de Berne, pendant la période de 1780 à 1790, un bénéfice annuel moyen de 128,710 livres. Dans ce chiffre, le Pays de Vaud entre en ligne de compte pour 63,247 livres, chiffre rond. Seul le transit des lettres par Pontarlier, voie ouverte aux correspondances en vertu d'une convention postale entre Berne et la France, conclue en 1786, rapportait en 1790 la somme de 18,238 livres, tous frais déduits.

La création de bureaux de poste dans le Pays de Vaud date du commencement de la ferme Fischer. Un bureau fonctionnait déjà en 1694 à Yverdon.

Nous donnons dans le tableau suivant, qui indique également les lieux desservis par un office de poste ainsi que les noms des titulaires, un état comparatif des résultats financiers concernant les postes du Pays de Vaud.

OFFICES DE POSTE	NOMS DES COMMIS EN 1788	DÉPENSES 1780	DÉPENSES 1790	RECETTES BRUTES 1780	RECETTES BRUTES 1790	BÉNÉFICE NET 1773	BÉNÉFICE NET 1780	BÉNÉFICE NET 1790	Bénéfice net Moyenne annuelle de 1780 à 1790.
Bureaux :		Livres bernoises, sols et deniers.		Livres bernoises, sols et deniers.		Livres bernoises, sols et deniers.			Liv. bern. sols et den.
Avenches	Blanchard	69 14 —	70 14 —	1272 7 —	1324 15 6	0 — —	1202 13 —	2621 5 6	1252 12 7
Payerne	Detrey	116 2 4	196 9 6	2091 15 9	2614 9 —	1272 8 —	1975 13 3	2417 19 6	2146 10 1/2
Lucens	Pillaud	55 8 —	66 14 —	312 19 6	387 6 6	263 8 —	257 11 6	320 12 6	338 12 4
Moudon	Bezançon	281 12 —	280 16 6	2389 10 6	2888 6 6	412 — —	2107 18 6	2607 10 —	2333 13 5
Yverdon	Ducroz	1272 4 —	1826 11 —	7516 4 —	9404 19 —	6080 12 —	6244 — —	7578 8 —	6923 11 10
Vevey	Dutoit	7472 15 —	8923 2 —	14456 10 —	17496 13 —	10964 — —	6983 15 —	8573 11 —	7679 4 3
Lausanne	Bourillon	11294 11 —	3654 19 6	22825 4 6	39332 3 6	13442 16 —	11530 13 6	35677 10 —	22868 2 5
Morges	Golay	536 2 6	901 13 —	6797 6 6	10428 13 6	5332 12 —	6261 4 —	9527 — 6	7837 11 11
Rolle	Rochat	175 5 6	322 15 —	4160 17 6	6189 19 —	3077 4 —	3085 12 —	5867 4 —	4732 4 —
Nyon	Duvillard	214 — —	304 16 16	4163 — —	5852 13 6	3558 12 —	3949 — —	5547 17 —	4670 14 8
Coppet	Bory	417 5 4	576 9 10	1284 14 6	1694 6 6	— — —	867 9 2	1117 16 8	653 16 5
Romainmôtier	Simon	191 16 —	202 4 6	1510 18 —	1782 3 6	1192 16 —	1319 2 —	1579 19 —	1475 5 2
Dépôts :									
Marnand	De Corvey								
Cully	Forestier								
Lutry	Ferraud								
Oron	Ab. Pache								
Clarens	Puenzieux								
Villeneuve	Chaudet								
Roche	Morier								
Aigle	Klemk (?)								
Bex	Picoud								
La Sarraz	Morel								
Le Pont	Rochat								
Le Lieu	Meylan								
Le Chenit	Nicole								
Cossonay	Perrey								
Oulens	Denis								

Les indications manquent pour les dépôts, attendu que ceux-ci envoyaient leurs recettes aux bureaux dont ils relevaient.

Il faudrait ajouter à cette nomenclature les localités de Orbe, Echallens et Grandson, qui, sans doute, avaient leur bureau de poste ; mais que nous n'avons trouvé mentionné nulle part, fait dû probablement à la situation de ces endroits comme bailliages communs.

* * *

Une lettre simple, c'est-à-dire ne dépassant pas 7 $^1/_2$ grammes, coûtait demi-batz jusqu'à 5 lieues et 1 batz au-delà de 5 lieues. On distinguait en outre la lettre double et la lettre de poids ; cette dernière pesait plus d'une once. Les taxes comprenaient le transport d'un bureau de poste à l'autre ; mais pas, en général, la remise à domicile.

« Pour ce qui regarde les lieux écartés des routes ordinaires et où il faut envoyer des messagers entretenus et payés pour cela, — ajoute le règlement, — il est réglé qu'on n'exigera par lettre, outre le port, que 2 kreutzer ».

La commission des postes avait accordé la franchise de port pour les correspondances concernant les pauvres, à Morges en 1792 ; à Nyon, Aubonne, Bonmont et Lausanne en 1793.

* * *

La ville de Lausanne avait, par exception, un facteur qui distribuait les lettres après l'arrivée des courriers. En 1792, c'était un nommé Jean-Pierre Bugnon. Son traitement était si minime qu'on l'avait autorisé, pendant un certain temps, à percevoir des étrangers une surtaxe d'un kreutzer par lettre. Les paquets et les valeurs devaient, par contre, être retirés au bureau.

L'administration Fischer rétribuait quelques messagers régionaux. Celui d'Aubonne à Rolle recevait 50 florins par an pour effectuer deux courses par semaine, entre ces deux endroits. Le messager du bailli d'Oron, un nommé Corboz

de Chesalles, en 1743, recevait de LL. EE. une pension de 4 quarterons de messel, pour aller chercher les lettres officielles à Moudon une fois par semaine. Mais la plupart des messagers étaient payés par les communes qui désiraient s'offrir ce luxe. La ville d'Yverdon avait le sien, le sieur Ehinger, en 1715, qui faisait à pied le voyage de Bâle. En 1737, l'huissier Roux allait jusqu'à Neuchâtel. En 1748, le Chenit envoyait un homme chercher, deux fois par semaine, ses lettres à Romainmôtier, et lui donnait 15 florins par an, plus 18 quarterons de « graines ». Il se chargeait des lettres pour la Vallée de Joux, moyennant un demi-batz par pièce.

A côté de ces messagers, un grand nombre de gens faisaient le métier de porteurs de lettres pour leur propre compte, ce qui prouve avec évidence que les moyens existants ne suffisaient pas. De cette façon, une certaine somme était détournée de la caisse de MM. Fischer. Les « châtiments » de LL. EE. ne parvenaient qu'à grand peine à mettre un frein à cet état de choses. Voici une ordonnance publiée à ce sujet :

« Nous l'Advoyer, Petit et Grand Conseil de la Ville et République de Berne, savoir faisons par les Présentes : Qu'ayants de nouveau donné à Ferme Notre Régale des Postes, avec tous les Privilèges qui en dépendent, à Nos chers et féaux Cittoyens Fischer, Intendants des Postes, et que sur les fréquentes Ordonnances, que Nous avions déjà ci-devant fait publier contre les Messagers et Courriers particuliers, qui distraisent des Lettres, Paquets et autres Marchandises à Notre Bureau des Postes, ensorte que Nous avions lieu d'espérer, qu'on s'y conformerait dans Nos Etats, et que ceux, qui n'en ont aucune permission, s'en abstiendroient ; Cependant Nous apprenons avec un singulier déplaisir, que dans plusieurs lieux de Notre Domination, et contre Nos susdites fréquentes ordonnances, il se trouve de tels

Messagers particuliers, qui par conséquent n'en sont pas suffisamment empêché et retenu par le châtiment de la Prison ; Tellement que sur les justes et instantes plaintes à Nous faites de la part des dits Fischers, Nos Intendants des Postes, Nous avons jugé nécessaire et à propos, de renouveller et donner plus de force à nos dites sérieuses Ordonnances, touchant les Messagers particuliers, et non avoués, ensorte qu'à l'avenir il sera entièrement interdit et deffendu à châcun, même aux Muletiers et aux Bateliers, de conduire ou transporter ordinairement d'un endroit à l'autre aucunes Lettres, chargées d'Argent ou non ; des Paquets ou autres Marchandises au-dessous du poids de 50 Livres, de même qu'aucuns Group d'Or ou d'Argent, pour en retirer le port ou quelqu'autre gain, au préjudice des Postes, sous peine de huit jours de Prison pour la première fois, et d'un châtiment plus rigoureux pour la seconde, selon l'exigence du fait : Voulant, qu'en éclaircissement de notre Mandat émané le 5 May 1714, la présente Notre sérieuse volonté et intention soit publiée en Chaire et affichée aux endroits accoutumés ; Renvoyants et exhortants un châcun de faire remettre de pareilles choses bien consignées au Bureau des Postes de chaque endroit ; Avec ordre à Nos Baillifs de tenir main forte à l'exécution de la présente ordonnance, selon laquelle châcun pourra se conduire. Donné ce 19 mars 1734, et par ordre de nouveau imprimé et publié ce 31 May 1780.

» Chancellerie de Berne. »

Des messagers autorisés existaient un peu partout, dans le Pays de Vaud. A Nyon, en 1705, le « muletier » Bonnet s'occupait du transport des colis de plus de 50 livres. A Rolle, un muletier qui s'était chargé de valeurs, est arrêté ; ses valeurs sont confisquées (1727). Cette même année, la commission des postes avait autorisé un certain nombre d'individus à transporter des lettres, excepté celles de commerce. Citons parmi ceux-ci un nommé Fernex, d'Yverdon,

qui allait jusqu'à Morat ; François Bonjour, de Blonay, et le sieur Barblé, d'Aigle. En 1729, le sieur Porchet, de Vucherens, et les frères Dutoit, de Chavannes sur Moudon, faisaient une course par semaine entre Payerne et Lausanne. A la même époque, les habitants de Ste-Croix recevaient, de temps à autre, leurs correspondances par un messager particulier d'Yverdon.

* * *

Les employés aux postes prêtaient serment d'être fidèles à LL. EE., nos souverains seigneurs, de rechercher leur avantage et d'éviter leur dommage, etc. Tout ce qui pouvait nuire au gouvernement était confisqué sans rémission. C'est ainsi que, par ordre de LL. EE., les envois de libelles qui précédèrent la révolution, furent retenus et remis aux baillis, notamment en 1789.

Mais l'heure de la délivrance ne devait pas tarder à sonner pour notre bien-aimée patrie vaudoise.

Le 24 janvier 1798, l'ours de la poste de Lausanne était brûlé solennellement sur la place St-François ; la proclamation du général Ménard remplaçait, aux portières des diligences, les couleurs de la vieille Berne.

Berne, le 28 janvier 1902.

Marc Henrioud.

A propos du travail de M. Henrioud sur le *Service postal* à l'époque bernoise, M. le professeur F.-A. Forel nous adresse les renseignements curieux qui suivent :

Il serait peut être intéressant pour quelques-uns des lecteurs de la *Revue historique vaudoise*, d'apprendre qu'avant les messageries et les coches officiels si bien décrits par M. Henrioud, il existait un service plus ou moins régulier et tout au moins fréquent fait par un messager partant de Berne pour le Pays de Vaud et allant probablement jusqu'à Genève, puisqu'il passait à Morges. Ce messager portait non seulement des lettres et des paquets, mais on lui confiait parfois des sommes importantes.

C'est ce qui résulte des notes suivantes tirées du *Livre de Raisons* de François Forel, de Morges, au XVIIe siècle :

14 apvril 1656. J'ai reçeu de Monsr Daniel Wittenbach (de Berne) dans une lettre par Wly le messager, ass^r trois pistoles...

22 apvril 1657. J'ai reçeu de Monsr Imhooff par les mains de Willy le messager onze pistoles...

28 ottobre 1657 jay envoyé par Vly le messager une missive de ma partie...

23 febvrier 1658 jay reçeu de Monsr Imhooff par les mains de Vlj le messager, dans un papier cacheté sans aucun escrit, ass^r onze pistoles...

18 janvier 1659 jay reçeu une lettre de Monsr le sénateur Henny par Vly le messager avec un sac cacheté dans lequel il y avait 70 escus blancs et 100 testons à la barre...

23 novembre 1659 jay reçeu par les mains de Vly le messager de Berne, au nom de Monsr le sénateur Hennj 50 escus bernois, etc...

9 juillet 1660 jay reçeu de Monsr Jean Georges Imhooff par les mains du messager Vly 35 escus blancs...

4 septembre 1661 jay reçeu de Monsr Steck par les mains de Vly le messager... onze pistoles pièces...

18 juillet 1662... jay reçeu de Monsr Steck par Vly le messager un paquet où il y avait 58 escus blancs...

Du Livre de Raisons de François Forel, de Morges.

CHATEL-SAINT-DENIS ET SA FONDATION

Depuis qu'une ligne ferrée réunit la gare de Palézieux à la petite ville de Châtel-St-Denis, cette dernière est devenue d'un accès très facile et commence à attirer, par sa situation intéressante, l'attention des voyageurs. Sa nouvelle église, qui est un très beau monument de l'art gothique, se profile de loin sur les montagnes qui forment le fond du tableau. Ses maisons à l'architecture variée s'élèvent des deux côtés d'une route qui fut autrefois très fréquentée et qui longe une colline sur laquelle les comtes de Savoie firent édifier un château dont les restes sont aujourd'hui bien modernisés.